



# Évolution de poste et avenant

Par **Heuang**, le **06/04/2023** à **07:26**

Bonjour,

Actuellement directeur adjoint d'un service au sein de mon entreprise, aux côtés d'un directeur, ma situation est régularisée via un avenant à mon contrat de travail initial, qui comporte mon changement de qualification et de rémunération.

Ma question est la suivante : si à l'avenir mon poste était amené à évoluer en cas de départ du directeur, doit on **obligatoirement** faire un avenant à mon contrat pour un passage d'un poste de directeur adjoint à directeur ? Si oui, sur quel objet ? Et suis je en mesure de refuser ce changement de poste ?

Par **P.M.**, le **06/04/2023** à **08:51**

Bonjour,

Toute modification essentielle du contrat de travail devrait faire l'objet d'un avenant et la qualification en est une...

Vous pourriez refuser une promotion, reste à savoir comment l'employeur pourrait prendre cela...